

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 16 décembre 2019

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 7.6, 2.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 6.1, 6.2, 6.3, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.7, 7.8, 8.1, 8.2, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h50.

Etaient présents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 7.6), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 7.6), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir du 7.6), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Guéric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 1.1.1), M. Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.1), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Jacques GROSPERRIN, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'au 0.1), M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 7.6), Mme Danielle POISSENOT (à partir du 7.6 et jusqu'au 1.2.4), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir du 7.6), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE Bonnay : M. Gilles ORY Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 7.6), M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER (à partir du 7.6) Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY, M. André AVIS Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Grandfontaine : M. François LOPEZ Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI (jusqu'au 2.1) Mamirolle : M. Daniel HUOT (jusqu'au 4.8) Miserey-Salines : M. Marcel FELT (à partir du 7.6) Montfaucon : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 1.2.4) Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 7.6) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironne : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN (à partir du 7.6) Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD (à partir du 7.6) Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Vieilley : M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 7.6)

Etaient absents :

Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Yves-Michel DAHOUÏ, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Busy : M. Alain FELICE Champoux : M. Philippe COURTOT Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Gennes : Mme Thérèse ROBERT La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUNET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salín : M. Daniel PARIS Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Novillars : M. Philippe BELUCHE Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pugey : M. Frank LAIDIÉ Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Thise : M. Alain LORIGUET Venise : M. Jean-Claude CONTINI

Secrétaire de séance : M. Fabrice TAILLARD

Procurations de vote :

Mandants : S. BARATI-AYMONIER (jusqu'au 0.1), P. BONNET, P. BONTEMPS, E. BRIOT, C. CAULET, Y.M. DAHOUÏ (à partir du 1.1.1), D. DARD, O. FAIVRE-PETITJEAN, A. GHEZALI, J.S. LEUBA, C. MICHEL (à partir du 7.6), D. POISSENOT (à partir du 4.1), R. REBRAB (à partir du 7.6), K. ROCHDI (jusqu'au 0.1), M. SEBBAH, G. VAN HELLE, S. WANLIN, M. ZEHAF, J. CANAL, P. CORNE, D. PARIS, S. RUTKOWSKI (à partir du 0.2), R. STEPOURJINE, A. LORIGUET

Mandataires : C. MICHEL (jusqu'au 0.1), J. GROSPERRIN, M. LOYAT, C. LIME, F. PRESSE, M. EL YASSA (à partir du 1.1.1), P. CURIE, L. CROIZIER, N. BODIN, A.S. ANDRIANTAVY, S. BARATI-AYMONIER (à partir du 7.6), R. STHAL (à partir du 4.1), F. ALLEMANN (à partir 7.6), C. THIEBAUT (jusqu'au 0.1), C. WERTHE, D. SCHAUSS, Y. POUJET, T. MORTON, J.Y. PRALON, T. JAVAUX, F. BAILLY, M. FELT (à partir du 0.2), Y. GUYEN, F. TAILLARD

Délibération n°2019/005082

Rapport n°2.1 - Rapport d'accessibilité 2018

Rapport d'accessibilité 2018

Rapporteur : Serge RUTKOWSKI, Conseiller communautaire délégué

Commission : Mobilités

Inscription budgétaire
<i>Sans incidence budgétaire</i>

Résumé : En application de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la Commission Intercommunale d'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIA), doit produire chaque année et au titre de l'année précédente, un rapport dressant l'état des lieux de l'avancée de l'accessibilité du cadre de vie sur l'ensemble du territoire de la Ville de Besançon et de la CAGB.

Le rapport d'accessibilité 2018 s'attache donc, comme les années précédentes, à répondre à cette obligation légale.

1. Contexte

Conformément à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées; la Commission Intercommunale d'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIA), doit produire chaque année un rapport dressant l'état des lieux de l'avancée de l'accessibilité du cadre de vie sur l'ensemble du territoire de la Ville de Besançon et de la CAGB.

Conformément à cette obligation légale, le présent rapport d'accessibilité 2018, effectue le bilan des travaux et actions conduits en 2018 sur le territoire de la Ville de Besançon et sur celui de la CAGB (dénomination conservée dans le rapport annuel d'accessibilité 2018 en raison de la forme juridique de l'entité sur la totalité de l'année de référence).

Il traite de l'évolution de chacun des maillons de la chaîne de déplacement ainsi que des Installations Ouvertes au public (IOP). Il résume également les évolutions dans les domaines de la petite enfance, de l'éducation, de l'emploi, du sport, de la culture, des loisirs et de la vie de la cité.

Il intègre des éléments, chaque année plus nombreux, sur la mise en accessibilité des 69 communes (1^{er} janvier 2018) de l'agglomération.

Fin 2015 et début 2016, la CAGB, la Ville de Besançon et son CCAS sont entrés, chacun en ce qui le concerne, dans le dispositif intitulé Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) pour le cadre bâti et les IOP, décliné en Schéma Directeur d'Accessibilité Programmée (SD'Ad'AP) pour le transport.

Un bilan d'une première période de trois années de travaux est effectué à la suite du bilan de 2018, pour chacun des maillons de la chaîne de déplacement.

A la fin de l'année 2018, ce bilan correspond en effet approximativement à :

- la fin de la première des trois périodes de trois années de travaux, sur le cadre bâti, soit neuf années, consenties par le Préfet du Doubs, à la Ville de Besançon, en raison de son patrimoine complexe,
- la fin du SD'Ad'Ap - mise en accessibilité par la CAGB des arrêts prioritaires de transports en communs routiers,
- la fin de l'Ad'Ap relatif au cadre bâti déposé par le CCAS.

Comme les précédents, ce rapport est le fruit d'un travail transversal, collégial et collaboratif qu'il restitue. Ont participé à son élaboration de façon active, l'ensemble des Directions et Services de la Ville, de la CAGB et du CCAS mais également, un ensemble de partenaires publics et privés qui ont inscrit l'accessibilité des biens et des services dans leur feuille de route et qui ont à cœur de faire connaître leurs actions au service du plus grand nombre.

2. Les travaux conduits en 2018 La voirie et les espaces publics – Les travaux conduits par la Direction Voirie sur la Ville de Besançon

16 gros chantiers ont été conduits par la Direction Voirie en 2018 pour un montant global de travaux de 527 800,00€.

En 2018, 9 places de stationnement réservées pour personnes handicapées ont été créées. Ceci porte à 725 le nombre de places réservées aux personnes handicapées au 31 décembre 2018 sur la Ville de Besançon.

La voirie des communes de la CAGB

Les travaux conduits sur 19 communes ont été répertoriés dans le rapport 2018.

2.2 Mise en accessibilité dans le cadre de Grands Travaux

Les travaux portant sur l'amélioration de l'accessibilité de la Chaîne de déplacement se sont poursuivis dans le cadre des grands chantiers et grands travaux ouverts sur la Ville ainsi que sur les communes de la CAGB. Leur réalisation permet de livrer de nouveaux espaces entièrement neufs ou de réhabiliter des lieux préexistants en les rendant accessibles dans le cadre d'un nouvel aménagement. En 2018, le montant cumulé des travaux conduits par la Direction Grands Travaux s'élève à la somme de 14 569 404 € tous maîtres d'ouvrage confondus.

La Direction Grands-travaux a également mené à son terme le programme des travaux prévus dans le cadre de la mise en accessibilité des arrêts prioritaires sur l'ensemble du territoire de l'agglomération bisontine. 8 arrêts restaient toutefois programmés à l'été 2019 en lien avec les Maires des communes. Enfin, il est à noter qu'en 2018, des aménagements cyclables ont été créés, Boulevard Allende, à la Malate et sur les communes de Saône, Champagny, Champvans, Pouilley les Vignes (2018-2019).

3. Les transports terrestres et le réseau Ginko

3.1 Les travaux dans le cadre du SD'Ad'AP en 2018

- Le nombre d'arrêts mis aux normes en 2018 est de 57 (31 arrêts urbains et 26 arrêts péri-urbains)
- Le coût moyen par arrêt est de 6 600,00 € HT

3.2 Acquisition de matériel roulant aux normes

Fin 2018, le parc de bus est totalement accessible.

3.3 Le service Ginko Access

Au 31 décembre 2018, il comptait 967 clients inscrits. 78 % de ses clients sont bisontins.

En 2018, il y a eu 44 adhésions supplémentaires.

Le nombre de voyage a augmenté de +1,3% soit 445 voyages supplémentaires.

- A noter : un nouveau numéro non-surtaxé a été mis en place en juillet 2018.
- Au 1^{er} juillet 2018, le « Pass-Liberté » est devenu le « Pass PMR » faisant ainsi évoluer la gamme tarifaire.

4. Le cadre bâti, dont les Etablissements Recevant du Public (ERP) en 2018

La Ville de Besançon ainsi que l'ensemble des communes de l'agglomération ont œuvré à l'amélioration de l'accessibilité de leurs Etablissements Recevant du Public dans le cadre des Ad'Ap déposés.

Outre les données de la Ville de Besançon, celles relatives aux travaux conduits sur leur ERP par 15 communes de la CAGB ont été retranscrites dans le rapport 2018.

5. Bilan en fin du SD'Ad-AP (transports) et Ad'Ap (bâtiments) du CCAS et fin période 1/3 Ad'ap Ville de Besançon

5.1 Le Sd'Ad'AP : (mise en accessibilité des points d'arrêts)

Il est arrivé à son terme fin avril 2019 (décalage d'un trimestre avec une année civile en raison de la date de ratification par le Préfet).

Engagements	238 arrêts :
Traités (<i>hors 8 arrêts effectués été 2019</i>)	256 soit 109%
Accessibles	234 soit 98,4%
Accessibles / praticables	245 soit 103 %

+ 8 arrêts rendus accessibles au cours de l'été 2019 (accords avec les Maires des communes de la CAGB).

5.2 Ad'Ap Ville de Besançon, et du CCAS

Les informations contenues dans le rapport indiquent que les engagements pris ont été tenus

5.3 Ad'Ap des communes de la CAGB

69 communes sur 69 sont fin 2018 dans le dispositif Ad'Ap.

6. Conclusion

Comme tous les rapports qui l'ont précédé, le rapport 2018 n'est qu'un aperçu des actions conduites par la CAGB, ses communes membres dont la Ville de Besançon et le CCAS, ainsi que par leurs partenaires du territoire.

Il démontre, chiffres et actions à l'appui que, tant sur l'année 2018, qu'au cours des 3 années précédentes, les engagements pris par la CAGB dans le cadre de la mise en accessibilité des points d'arrêts prioritaires (SD'Ad'AP- fin : avril 2019) et par la Ville de Besançon et son CCAS dans le cadre de la mise en accessibilité des ERP dont ils sont propriétaires ou gestionnaires, ont été tenus.

Cette mise en accessibilité réglementaire a pu également être calquée au plus près de l'usage en raison du recours quasi systématique de l'ensemble des Directions et services opérationnels, au Groupe d'Experts d'Usage de plus en plus en amont des grands projets.

Le Conseil de Communauté prend connaissance du rapport d'accessibilité 2018.

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

